

PREFET DE LA MARNE

Direction Départementale des Territoires de la Marne
Service Economie Agricole et Développement Rural

Châlons-en-Champagne, le 02/08/2018

Accueil : Cité Administrative TIRLET
Châlons-en-Champagne

Le Directeur Départemental des Territoires,
à

Nos réf. :
Vos réf. : 51 18 243
Affaire suivie par :
ddt-controlestructures@marne.gouv.fr

PONCIN FLORENCE
3 RUE DE LA TOUR - FERME DU LAVOIR
51340 SCRUPPT

Tél. 03 26 70 81 44

Objet : contrôle des structures des exploitations agricoles

ACCUSE DE RECEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 20/07/2018 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre entrée et votre installation avec apport de surface au sein de la SCEA PONCIN :

-142ha 32a 00ca de terres

situées sur la (les) commune(s) de VOILLERS (51) ; VAVRAY LE PETIT (51) ; VAVRAY LE GRAND (51) ; SCRUPPT (51) ; ST VRAIN (51) ; JUSSECOURT MINECOURT (51) ; HEILTZ LE MAURUPT (51) ; HEILTZ LE HUTIER (51) ; VAL DE VIERE (51) ; BLESME (51) ; BIGNICOURT SUR SAULX (51)

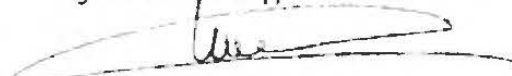
J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 20/07/2018.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **51 18 243**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-4 et R331-5 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande (soit jusqu'au 20/11/2018). Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. **A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée.** Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service économie
agricole et développement rural



Simon TRANCHANT